

Licence Église – Version Ultra Simplifiée (FR)

Objet : Autorisation d'utilisation du répertoire musical Bible Chantée.

L'église est autorisée à utiliser les chants Bible Chantée pour :

- les cultes
- la projection
- les groupes et événements internes.

Les textes bibliques sont issus du domaine public. Les musiques et enregistrements sont protégés.

Trois niveaux possibles :

- Gratuit (culte + projection)
- Standard (avec diffusion vidéo)
- Partenaire (accès complet + nouveautés).

10 % des bénéfices du projet sont reversés à des œuvres missionnaires.

Nom de l'église : _____

Responsable : _____

Date : _____

Signature : _____